

**Fiche de données de sécurité**Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

Nom commercial du produit : Hexane polymérisation, HEXANE, HEXANE (polymérisation grade)  
Code Produit : Q1241  
Type de produit : Solvant.  
Utilisation de la substance/préparation : Utiliser comme solvant uniquement dans les process industriels.  
Fournisseur : Edificio Golden B, 1a Planta, Avenida Ricardo Soriano, 72, Marbella, Andalucia 29601, Espagne  
Numéros à contacter : +349 52 76 85 55  
+346 90 09 47 81  
Numéros d'appel d'urgence : 063 435000  
Centre National Anti-Poison : Rue El Mfedel Chefchaoui, Madinat Al Irfane- Rabat-  
+212 (0) 37 770137  
+ 212 (0) 37 686464(24h/24h°

**2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Nom chimique de la Substance : Coupe pétrolier naphta léger hydrotraité  
Famille chimique de la substance : Hydrocarbure aliphatique.  
Nom usuel : Hexane  
Synonymes : Hexane technique  
Hexane polymérisation  
EINECS : 265-151-9  
Numéro CAS : 64742-49-0

Constituants/composants dangereux	Numéro CAS	EINECS	Symboles de danger CE	Phrases de risque CE	Concentration [%]
n-Hexane	110-54-3		F, Xn, N	R11; R38; R48/20; R62; R65; R67; R51/53	50,00

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Principaux dangers pour l'homme : Provoque une atteinte grave des nerfs en cas d'exposition prolongée, ayant pour conséquence une perte de la sensibilité. Nocif : risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Risque possible d'altération de la fertilité. L'aspiration de produit dans les poumons peut être à l'origine d'une pneumopathie chimique gravissime. Narcotique à fortes concentrations de vapeurs. Irritant pour la peau.  
Dangers physiques et chimiques : Facilement inflammable. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Possibilité d'électricité statique lors de la manipulation.  
Effets sur l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**4. PREMIERS SECOURS**

Symptômes et effets : maux de tête - étourdissements - fatigue - narcose - sécheresse cutanée - Irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.



## Fiche de données de sécurité

Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58

- Inhalation : Amener à l'air frais. Si la personne ne se rétablit pas rapidement, consulter un médecin ou hospitaliser.
- Contact avec la peau : Laver à l'eau et si possible au savon, pendant au moins 10 minutes.
- Contact avec les yeux : Laver les yeux à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin ou hospitaliser.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne rien donner par voie orale.  
**CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN OU HOSPITALISER.**
- Instructions pour le médecin : Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses. Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique. Provoque une dépression du système nerveux central.
- Autres informations : Autres informations EN CAS DE DOUTE SUR LES MESURES A PRENDRE, TELEPHONER AU CENTRE ANTI-POISON  
Rue El Mfedel Chefchaoui, Madinat Al Irfane- Rabat-  
+212 (0) 37 770137 / + 212 (0) 37 686464(24h/24h)

---

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Dangers spécifiques : Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. Flotte et peut se ré enflammer à la surface de l'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.
- Moyens d'extinction : Mousse. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.
- d'extinction a ne pas utiliser : Eau en jet.
- Equipement de protection : Vêtement complet de protection et appareil respiratoire autonome.
- Autres informations : Refroidir les récipients à proximité en les aspergeant d'eau.

---

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Ventiler complètement la zone contaminée. Eteindre toute flamme nue. Eloigner de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Eviter les étincelles. Evacuer la zone de toute personne non indispensable. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Supprimer les fuites, si possible sans risque pour le personnel.  
Porter gants en caoutchouc nitrile, type "à manchette", blouson et pantalon en caoutchouc nitrile, bottes de sécurité à mi-genoux, en caoutchouc. Pour des informations sur la protection respiratoire, voir Section 8.
- Protection de l'environnement : Empêcher toute contamination du sol et de l'eau. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.
- Méthodes de nettoyage : Déversement important:  
Transférer dans un récipient étiqueté, scellé, pour récupérer le produit ou l'éliminer en sécurité. Traiter les résidus comme pour un déversement limité.  
Déversement limité:  
Absorber ou retenir le liquide avec du sable, de la terre ou toute matière limitant l'épandage. Récupérer dans un récipient étiqueté, fermé, afin de procéder en sécurité à une élimination ultérieure. Placer les récipients fuyants dans un fût ou un sur-fût étiqueté. Frotter les surfaces contaminées avec solution



## Fiche de données de sécurité

Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58

- Autres informations : détergente. Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés.  
: Risque d'explosion. Informer les services d'urgences si le liquide rejoint les eaux d'écoulement des égouts. Formation possible de mélange vapeur-air explosif. Pour les informations relatives à l'élimination, voir Section 13.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation : Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas respirer les vapeurs, pulvérisations, brouillards. Utiliser une aspiration locale par extraction d'air. Eteindre les flammes nues. Eloigner toute source d'ignition. Eviter les étincelles. Ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mise à la terre de tout équipement. Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Températures de manipulation: Ambiante.
- Stockage : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart du rayonnement solaire direct, de toute autre source de chaleur ou d'ignition. Ne pas fumer dans les zones de stockage.  
Températures de stockage: Ambiante.
- Transfert de produit : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mise à la terre de tout équipement. Eviter de remplir en "pluie" Utiliser un système de récupération de vapeurs ou un système de retour de vapeurs. Ne pas utiliser l'air ou l'oxygène comprimé pour remplir, décharger ou manipuler. En cas d'utilisation de pompes à déplacement positif, elles seront équipées d'une soupape de sécurité à pression partielle. Limiter la vitesse dans les lignes pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharges électrostatiques. Si nécessaire, demander au fournisseur des instructions complémentaires pour le transfert du produit.
- Matériaux recommandés : Pour les récipient/réservoirs ou leur revêtement interne, utiliser acier doux, acier inoxydable. Pour les peintures des récipients/réservoirs, utiliser silicate de zinc, résines époxy.
- Matériaux déconseillés : Eviter un contact prolongé avec caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Paramètres de contrôle d'exposition : En l'absence de limites d'exposition connues pour ce produit, il est recommandé d'adopter les suivantes:  
n-Hexane
- Valeurs limites d'exposition professionnelle (France) : VME/TWA (8 h) = 50 ppm  
VMETWA (8 h) = 170 mg/m<sup>3</sup>
- HEXANE (polymérisation grade)  
Valeurs limites d'expositions basées sur une méthodologie des producteurs européens de solvants hydrocarbonés (CEFIC-HSPA).  
VMETWA (8 h) = 300 mg/m<sup>3</sup>
- Mesures d'ordre technique : Utiliser une ventilation locale par extraction d'air.
- Protection individuelle respiratoire : Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension en dessous d'un seuil acceptable, sélectionner un Equipement de Protection Respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et à

**Fiche de données de sécurité**Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58

- la législation en place. Vérifier avec les fournisseurs d'Equipements de Protection Respiratoire. Là où les masques filtrants sont adaptés, sélectionner une combinaison appropriée de masque et de filtre. Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme EN141. Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple là où les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il y a un risque de manque d'oxygène ou que l'espace est confiné) utiliser un appareil respiratoire sous pression approprié.
- Protection des mains : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, une protection adaptée peut être assurée par le port de gants normalisés (par exemple Europe: EN374, US: F739). Protection long terme - gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures - gants en PVC ou néoprène L'adaptabilité et la durabilité d'un gant dépend de son usage, par exemple de la fréquence et de la durée de contact, la résistance chimique de la matière constitutive du gant, de son épaisseur, de la dextérité. Il est recommandé de toujours demander conseil au fournisseur de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés.
- Protection des yeux : lunettes de protection (EN166)
- Protection du corps : chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques  
modèle standard de vêtements de travail
- Méthodes de contrôle : Des contrôles de concentration de substances dans la zone où respirent les opérateurs ou sur le lieu de travail peuvent être nécessaires pour confirmer la conformité à une valeur limite d'exposition et à des exigences de contrôles. Pour certaines substances une surveillance biologique pourra également se révéler nécessaire. Des exemples de références de méthodes de contrôle de l'air sont données ci-dessous. Se référer également à d'éventuelles méthodes nationales. National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of analytical Methods  
<http://www.cdc.gov/niosh/nmam/nmamenu.html> Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods <http://www.osha-slc.gov/dts/sltc/methods/toc.html> Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances <http://www.hsl.gov.uk/search.htm> Berufsgenossenschaftliches Institut für Arbeitssicherheit (BIA), Germany <http://www.hvbg.de/d/bia/pub/grl/grle.htm> L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France <http://www.inrs.fr/indexnosdoss.html>

---

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

- État physique : Liquide  
Couleur : Incolore  
Odeur : Paraffinique Douce  
Point d'ébullition : Typique 65 - 69 °C (ASTM D-1078)  
Point de fusion / congélation : -95 °C  
Point d'écoulement : Typique -95 °C (ASTM D-97)  
Point d'éclair : Typique -27 °C (IP 170)  
Température d'auto inflammation : 375 °C (ASTM E-659)  
Limites d'explosivité / : 1,1 - 7,4 % (v)

**Fiche de données de sécurité**Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58

flammabilité dans l'air	:	
Pression de vapeur	:	Typique 19.000 pa @ 20 °C
Ratio d'évaporat. rel.	:	8 (ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1) 1,4 (DIN 53170, di-éthyl éther=1)
Masse volumique	:	Typique 675 kg/m <sup>3</sup> @ 15 °C (ASTM D-4052)
Solubilité dans l'eau	:	9,5 mg/l Négligeable.
coefficient de partage n-octanol/eau (log Poe)	:	4 (Valeur(s) estimée(s))
Viscosité cinématique	:	Typique 0,45 mm <sup>2</sup> /s @ 25 °C (ASTM D-445)
Tension superficielle	:	Typique 18,5 mN/m @ 20 °C (ASTM D-971)
proportion de carbone organique volatil	:	84 %
Poids moléculaire	:	86 g/mol

---

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Stabilité	:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières à éviter	:	Pas à notre connaissance.
Produits de décomposition dangereux	:	Pas à notre connaissance.

---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Base d'évaluation	:	L'information fournie est basée sur les données du produit, les données des constituants et sur la toxicologie de produits similaires.
Toxicité aiguë - ingestion	:	Estimé faiblement toxique, DL50 > 2000 mg/kg.
Toxicité aiguë - cutanée	:	Estimé faiblement toxique, DL50 > 2000 mg/kg.
Toxicité aiguë - inhalation	:	Faiblement toxique, CL50 > 5 mg/l.
Irritation des yeux	:	Non irritant.
Irritation de la peau	:	Irritant pour la peau.
Sensibilisation cutanée	:	Non sensibilisant pour la peau.
Doses répétées de toxicité	:	Une exposition répétée peut provoquer une neuropathie périphérique.
Mutagénicité	:	Estimé non mutagène.
Altération de la fertilité	:	Altère la fertilité à des doses qui produisent d'autres effets toxiques.
Toxicité pour le développement	:	Provoque une légère foetotoxicité à des doses materno-toxiques.
Effets sur l'homme	:	Une exposition répétée peut provoquer une neuropathie périphérique., Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide., Des expositions importantes peuvent provoquer somnolence et vertiges., L'aspiration de produit dans les poumons peut être à l'origine d'une pneumopathie chimique gravissime.

---

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Base d'évaluation	:	Des données toxicologiques incomplètes sur le produit sont disponibles. L'information fournie ci-dessous est en partie basée sur les connaissances sur les composés et sur l'écotoxicologie de produits similaires.
Mobilité	:	Flotte sur l'eau. S'évapore en un jour, à partir de l'eau ou de la surface du sol.
Persistance/dégradabilité	:	Facilement biodégradable. Basé sur la composition du produit. S'oxyde rapidement dans l'air, par réaction photochimique. Biodégradation à 50% estimée entre 1 et 10 jours.

**Fiche de données de sécurité**Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58

Bioaccumulation	:	Potentiellement bioaccumulable.
Toxicité aiguë - poissons	:	Estimé toxique, 1 < CL/CE/CI 50 <= 10 mg/l .
Toxicité aiguë - algues	:	Estimé toxique, 1 < CL/CE/CI 50 <= 10 mg/l .
Toxicité aiguë - bactéries	:	Estimé toxique, 1 < CL/CE/CI 50 <= 10 mg/l .
Toxicité aiguë - invertébrés	:	Estimé toxique, 1 < CL/CE/CI 50 <= 10 mg/l .
Autres informations	:	Autres informations En raison du taux élevé de perte à partir de la solution, il est improbable que le produit soit dangereux pour la vie aquatique. Traitement des effluents Estimé toxique, 1 < CL/CE/CI 50 <= 10 mg/l .

---

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Emballage souillé	:	Vider complètement le récipient. Après vidange, aérer dans un endroit sûr, loin des étincelles et du feu. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer au récupérateur de fûts ou de métaux.
Précautions	:	Se reporter à la Section 7 avant de manipuler le produit ou les récipients.
Élimination des déchets	:	Si possible récupérer ou recycler. Sinon: Incinération.
Élimination du produit	:	Si possible récupérer ou recycler. Sinon: Incinération.
Législation locale	:	Les recommandations fournies conviennent à une élimination en toute sécurité. Toutefois, les réglementations locales peuvent être plus strictes et dans ce cas, il est nécessaire de s'y conformer.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR**

Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
N° d'identification danger	:	33
N° de matière	:	1208
Étiquette de danger	:	3
Désignation du produit	:	HEXANES

**RID**

Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
N° d'identification danger	:	33
N° de matière	:	1208
Étiquette de danger	:	3
Désignation du produit	:	HEXANES

**ADNR**

Classe	:	3
Chiffre/lettre	:	3 b)
Catégorie	:	N
N° d'identification danger	:	33
N° de matière	:	1208
Étiquette de danger	:	3
Désignation du produit	:	Hexanes

**IMDG**

Classe	:	3
N° de matière	:	1208
Étiquette de danger	:	3
Désignation du produit	:	HEXANES

**IATA**

Classe	:	3
N° de matière	:	1208

**Fiche de données de sécurité**Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58Etiquette de danger : 3  
Désignation du produit : Hexanes**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Dénomination CE : NAPHTA (PETROLE), LEGEREMENT HYDROTRAITE  
Classification CE : Facilement inflammable. Nocif. Dangereux pour l'environnement.  
N° INDEX (Annexe 1 - CE) : 649-328-00-1  
Symboles CE : F Facilement inflammable.  
Xn Nocif.  
N Dangereux pour l'environnement.  
Phrases de risque CE : R11 Facilement inflammable.  
R38 Irritant pour la peau.  
R48/20 Nocif : risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
R62 Risque possible d'altération de la fertilité.  
R65 Nocif : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Conseils de prudence : S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
S23 Ne pas respirer les vapeurs.  
S24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité.  
S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
AICS (Australie) : Répertoire.  
DSL (Canada) : Répertoire.  
EINECS : 265-151-9  
IECSC (Chine) : Répertoire.  
MITI (Japon) : 9-1694  
PICCS (Philippines) : Répertoire.  
TCCL (Corée) : 9206-739  
TSCA (USA) : Répertoire.  
REGLEMENTATIONS : MAROC  
LOCALES  
DECHETS Décret 97517 : Applicable - Catégorie, 07 01 00  
du 15/05/97  
DECHETS : Applicable  
D'EMBALLAGES Décret  
94609 du 13/7/94  
REJETS INTERDITS Loi 64 : Applicable  
1245 du 16/12/64  
HYGIENE ALIMENTAIRE : Sans objet  
Mat contact aliments JO  
1227  
PRODUITS : Sans objet  
COSMETIQUES/HYG  
CORPORELLE Broch JO  
1544



## Fiche de données de sécurité

Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58

- INSTALLATIONS : Applicable - Rubrique(s) n°, 1431 - 1433 - 1434 - 1171 - 1173  
CLASSEES Brochure JO  
1001  
REG. NAT. (MAROC) : Arrêté du ministre du développement social, de la solidarité, de l'emploi et de l'emploi et de la formation professionnelle N°919-99 du 14 ramadan 1420 (23 décembre 1999) modifiant et complétant l'arrêté du ministre du travail et des affaires sociales N°100-68 du 20 mai 1967 pris pour l'application du dahir du 26 jourmada I 1362 (31 mai 1943) étendant aux maladies professionnelles les dispositions de la législation sur la réparation des accidents du travail.
- Autres informations : 94/69/EC (21ième APT). La teneur en benzène de ce produit est inférieure à 0.1%. La note P s'applique. Il n'y a pas d'obligation de classer et d'étiqueter cancérigène (R45).

### 16. AUTRES INFORMATIONS

- Utilisations et restrictions : Utiliser comme solvant uniquement dans les process industriels.
- Autres informations : Liste de distribution F.D.S  
Les informations de ce document pourront être mises à la disposition des clients ou de tout utilisateur du produit.
- Référence**  
**Le contenu et le format de ces fiches de données de sécurité sont conformes à la directive 2001/58/CE de la Commission du 27 juillet 2001, portant deuxième modification de la directive 91/155/CEE.**

### Phrases de risque CE

- R11** Facilement inflammable.  
**R38** Irritant pour la peau.  
**R48/20** Nocif : risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
**R51/53** Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
**R62** Risque possible d'altération de la fertilité.  
**R65** Nocif : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
**R67** L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

**Une barre verticale (!), dans la marge gauche signale une mise à jour de la précédente version.**

### AVIS

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT AUX REGARDS DES EXIGENCES DANS LES DOMAINE DE LA SANTE, DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GRANTIE DES PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.